

JURA BERNOIS

Le PEVJB fête ses 10 ans en 2015

En ce début d'année propice aux bilans, le Parti évangélique du Jura bernois (PEVJB) a fait le point sur l'année politique écoulée. Après avoir sauvegardé ses acquis lors des élections cantonales du mois de mars, en automne le PEVJB a renforcé sa présence à l'échelon communal. C'est pleinement motivé qu'il participera activement aux élections nationales en octobre prochain.

Présence dans les communes

En novembre 2014, le PEVJB a enregistré plusieurs élections ou réélections de ses membres sur le terrain local. En lice à Moutier sous les couleurs d'Interface, le sortant **Manuel Gsteiger** a été le mieux élu de sa formation au Législatif. A Reconvilier, **Cornelia Vaucher** a été confortablement réélue au Conseil municipal ou elle a été



Les élues de Reconvilier: Cornelia Vaucher (Conseil municipal) et Florence Amstutz (Commission scolaire).

désignée vice-maire pour 2015, alors que **Florence Amstutz** a été reconfirmée avec brio à la Commission scolaire. Finalement, alors qu'il était en lice à Tramelan pour la première fois, le PEVJB a placé **Isabelle Geiser-Gerber** et **Werner Liechti** au parlement communal.

Elections nationales

Le Parti évangélique du canton de Berne présentera deux listes en vue de l'élection du Conseil national en octobre. Dans cette perspective, le PEVJB a proposé les candidatures de **Patrick Gsteiger** (député d'Eschert) et de **Tom Gerber** (membre du CJB de Reconvilier) pour la liste principale ainsi que

celles de **Valérie Oppliger** (La Ferrière) et de **Jan Muggli** (Tramelan) pour la liste *jpev (jeunes PEV).

Anniversaire

La section «Jura bernois» du PEV a été fondée en 2005 par des personnes qui se laissent guider par les principes éthiques de l'Évangile. C'est d'ailleurs inscrit dans ses statuts. Les valeurs chrétiennes ont été retenues par le PEV suisse dans son nouveau Programme fondamental, qui sera présenté en même temps que la nouvelle identité visuelle du parti, lors d'une manifestation qui sera organisée dans le Jura bernois, en septembre prochain, pour marquer les 10 ans du PEV dans la région.

PEV Jura bernois

SESSION DU GRAND CONSEIL

Le débat budgétaire au centre

La dernière session 2014 du Grand Conseil a débuté par l'assermentation de nouveaux députés du Conseil. **Christine Grogg, conseillère communale PEV à Thunstetten-Bützberg, représente désormais la Haute-Argovie.**

Grâce à elle, la part de femmes au sein de la fraction du PEV augmente à 33%. En tant que parti familial, l'opinion des femmes et en particulier celle des mères, est d'une importance centrale. Je me réjouis de la collaboration avec Christine et lui souhaite les bénédictions de Dieu dans sa nouvelle fonction.

Lors de l'approbation du rapport sur l'aménagement du territoire, le Conseil-exécutif a posé trois questions au Parlement. Au centre de ces questionnements se situait le changement de paradigme vers un renforcement du

développement urbain, à l'intérieur du milieu bâti. Le Parlement a majoritairement approuvé cette intention. Néanmoins, une peur des changements attendus était clairement perceptible. Deux interventions relatives au **Lehrplan 21** ont contribué à animer les débats. Comme certains ont, du côté des chrétiens, revendiqué des adaptations, Daniel Steiner et Ruedi Löffel ont demandé une décision de principe du Parlement. Le PEV aurait aimé que les effets financiers soient discutés de manière anticipée et non pas seulement au sein du budget. Le Grand Conseil en a pourtant décidé autrement. Comme toujours au cours du mois de novembre, les **questions budgétaires** se trouvaient au centre des discussions. Suite aux énormes efforts d'économie effectués l'an dernier, nous avons pu cette fois débattre d'un

budget constitué de chiffres noirs. Après que le PEV ait requis, l'année précédente, une graduation plus fine des réductions de prime d'assurance maladie, il aurait été raisonnable d'attendre la mise en place et les effets de ces adaptations. Une augmentation des dépenses de CHF 10.7 millions aurait été nécessaire pour cela. Par 78 voix contre 71, la majorité du Grand Conseil a malheureusement décidé de maintenir la ligne dure et a resserré les mesures d'économie. En réalité une partie de cette somme devra tout de même être distribuée par l'intermédiaire de l'aide sociale... Le budget 2015, contenant un excédent de revenu de 119 mio de francs, ainsi que les plans financiers pour 2016 à 2018 ont finalement été approuvés par le Grand Conseil.

Au moyen d'une motion, je désirais décharger fiscalement les en-

treprises offrant **des places de travail pour des personnes défavorisées.**

De manière analogue aux déductions familiales pour la garde d'enfants, je souhaitais qu'une déduction soit accordée pour chaque place de travail visant à l'intégration. La réponse du Gouvernement a montré qu'une telle réglementation n'est pas possible à l'heure actuelle. Tout d'abord la possibilité de telles déductions devrait être créée dans la Loi sur l'harmonisation fiscale. Dans la mesure où le soutien des employeurs offrant de telles places est important, je déposerai une nouvelle intervention sous forme d'initiative cantonale.



Markus Wenger

Markus Wenger, député, Spiez

Le PEV valorise les familles

tourna court en raison de l'abrogation de la TVA qui fut considéré par les délégués comme étant trop risqué.

Un signal du PEV en faveur des familles

Tous les partis veulent aider les familles. Malgré tout la Suisse n'est pas très favorable à la famille. En comparaison avec les pays scandinaves, la Suisse investit un montant trois fois inférieure du produit national brut aux enfants et aux familles. Avec l'initiative populaire «Aider les familles! Pour des allocations pour enfant et des allocations de formation professionnelle exonérées de l'impôt» les familles doivent être favorisées avec une atténuation de l'impôt fédéral. Les délégués étaient d'avis qu'il faudrait mieux soutenir les familles. Même si cette

initiative ne tenait pas compte des revenus plus bas, il était quand même indiqué à soutenir les familles, constataient les délégués. Le PEV en tant que parti de la famille soutient donc aussi des allocations pour enfants et des allocations de formation plus élevées ainsi que des prestations complémentaires pour les familles à faible revenu (working poor). Les délégués du PEV décidèrent un oui à cette initiative avec 49 contre 34 voix.

Remplacer la TVA – un projet avec des défauts

«L'initiative pour remplacer la TVA par une taxe sur l'énergie à un défaut de construction important», souligna Maja Ingold, Conseillère nationale PEV: Une diminution de la consommation d'énergies fossiles provoquerait une diminution des moyens de la Confédération, et ceci avec des effets sans doute négatifs pour les finances fédérales et les œuvres sociales. Et il existe

encore d'autres revers: pour les entreprises industrielles à forte consommation d'énergie, une réglementation spéciale serait nécessaire. Autrement elles ne seraient plus compétitives et il en résulterait une perte d'emplois. Les ménages à bas revenus en aurait également lourd à porter, étant donné que leur coût énergétique représente une proportion plus importante de leur budget. La majorité des délégués du PEV partagèrent fondamentalement les préoccupations écologiques du projet, mais jugèrent l'abolition de la TVA trop risqué. L'assemblée des délégués rejeta donc cette initiative par 61 voix contre 28.

PEV CH



Oui à la fiscalité successorale

Les opposants de la réforme de la fiscalité successorale tentent par tous les moyens d'empêcher cette initiative qui ne touche que les fortunes nettes de plus de 2 millions de francs (soit fortune après déduction des dettes et hypothèques). 98 % des héritages ne sont pas concernés. Les craintes sont déplacées.

partie du legs ou de la donation et qu'elles sont reprises pour au moins dix ans par les héritiers ou les donataires, des réductions particulières s'appliquent pour l'imposition afin de ne pas mettre en danger leur existence et de préserver les emplois». Le Parlement avec sa majorité bourgeoise décidera au final des déductions supplémentaires.

La double imposition: Une objection soulevée est qu'un impôt sur le revenu a déjà été prélevé sur cet argent. L'argent en circulation est imposé à de nombreuses reprises sans que l'on parle pour autant de double imposition: Le salaire est imposé.

Le comité renommé

Au cours de leur dernière assemblée générale, les membres du Parti évangélique du Jura bernois (PEVJB) ont réélu leur comité, organe exécutif du parti, pour les deux prochaines années.



Patrick Gsteiger, président du PEVJB.

- **Jean-Marc Knuchel**
Tavannes, secrétaire
- **Manuel Gsteiger**
Moutier, caissier
- **Jürg Gyger**
La Tanne, assesseur

Lorsque l'on le dépense, la TVA est prélevée. De son côté, le propriétaire du magasin est imposé sur ses gains et le vendeur paie à son tour des impôts sur son salaire, etc. De plus, des fortunes importantes sont issues de gains

immobiliers, de gains en capitaux et de spéculations non imposés. Je vous recommande par conséquent d'accepter cette initiative.

Marianne Streiff
Présidente du PEV